

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 juin 2020, le règlement numéro 326-20 modifiant le règlement numéro 248-16 déterminant les règles de régie interne du comité de sécurité publique de la MRC.

La modification faisant l'objet de ce règlement vise à abolir l'obligation d'alternance à la présidence de ce comité, à prévoir que les rencontres du comité puissent être tenues dans différentes municipalités de la MRC et à permettre qu'un élu municipal puisse être présent lors des délibérations.

Le règlement numéro 326-20 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2020.

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde